



**Portes Euréliennes
d'Île-de-France**
communauté de communes

DOCUMENT MIS À DISPOSITION DU PUBLIC

Évaluation à mi-parcours du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France

Janvier 2026

P LURALITÉS

 **SIRE Conseil**

SOMMAIRE

1- PRÉAMBULE	p. 3
2- LE BILAN À MI-PARCOURS	p. 4
<i>La méthodologie d'évaluation</i>	<i>p. 4</i>
<i>La synthèse par grands axes</i>	<i>p.5</i>
<i>La synthèse du bilan à mi-parcours</i>	<i>p. 12</i>
3- LES AMÉLIORATIONS ATTENDUES	p. 14
5- BILAN & PERSPECTIVES	p. 16
ANNEXES	p. 17

Une obligation d'évaluation à mi-parcours du PCAET

Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France (CCPEIF) a été élaboré entre mars 2019 et juin 2021. Il a été approuvé officiellement en octobre 2022.

Le PCAET de la CCPEIF est composé :

- D'un **diagnostic climat-air-énergie territorial** réalisé selon les données disponibles en 2015-2016 (*selon les prescriptions du décret n°2016-849 du 28 juin 2016*).
- De la **stratégie d'atténuation et d'adaptation du territoire face au dérèglement climatique** à court, moyen et long termes (en définissant le cadre de la politique à différents horizons de temps : 2021, 2026, 2030 et 2050).
- D'un **programme d'actions** déclinant de manière opérationnelle la stratégie et composé de **51 actions** (et 107 indicateurs de suivi).

Pour rappel, lors de son élaboration, le PCAET devait prendre en compte la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC), le SCoT alors en vigueur (approuvé en janvier 2020) et être **compatible avec le SRADDET** Centre-Val de Loire (approuvé par le préfet de région en février 2020) en prenant notamment en compte ses objectifs.

L'élaboration du PCAET s'inscrivait également dans le cadre suivant :

- Les objectifs de l'Union Européenne formulés dans le cadre du « **Paquet Energie Propre** », voté par le parlement européen en janvier 2019 ;
- La **loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte** (LTECV) de 2015 (actualisée ensuite par la loi énergie-climat de 2019) pour laquelle la Stratégie Nationale Bas Carbone décrit la politique d'atténuation du changement climatique (réduction des émissions de GES et augmentation de leur potentiel de séquestration) et les Programmations Pluriannuelles de l'Énergie (PPE) qui représentent les outils de la politique énergétique.

Le PCAET doit être révisé tous les 6 ans mais il doit également faire l'objet d'une **évaluation obligatoire 3 ans après son adoption**¹. Cette évaluation doit faire l'objet d'un **rapport mis à disposition du public**.

¹ Article R.229-51 IV du code de l'environnement

LE BILAN À MI-PARCOURS

La méthodologie d'évaluation à mi-parcours du PCAET

Les indicateurs de suivi de la mise en œuvre du PCAET sont indiqués au sein de chacune des 51 fiches-actions, le programme d'actions étant organisé autour de 8 axes. Ainsi, **107 indicateurs de suivi** ont été inscrits dans le PCAET, avec des indications à la fois sur le pilotage attendu de l'action, les moyens à mobiliser ainsi que le calendrier prévisionnel.

La formalisation du plan d'actions et du dispositif de suivi avait été réalisé en s'appuyant sur l'**outil PROSPER** mais ce dernier n'a pas été pérennisé suite à l'adoption du PCAET et n'a donc pas pu être mobilisé dans le cadre de l'évaluation à 3 ans.

Dans un premier temps, il a été identifié les sources de données, les acteurs à contacter ainsi que le niveau de difficulté d'analyse des indicateurs de suivi. Ainsi, certains d'entre eux n'ont pas pu être analysés compte tenu de l'absence de données (ou trop anciennes) ou de difficultés techniques (notamment sur l'estimation de la baisse des consommations énergétiques et émissions de gaz à effet de serre).

Dans un second temps, il a été mené des **entretiens** avec un grand nombre d'acteurs directement concernés par la mise en œuvre du document : les services concernés de la CCPEIF (stratégie et projets, mobilités, économie, déchets, communication), la DDT28 (bureau Habitat) ou encore Territoire d'Energie 28. D'autres acteurs ont été sollicités afin de récupérer les données nécessaires à cette analyse : le Conseil régional, le Conseil départemental, l'ADEME ou encore le Centre Régional de la Propriété Forestière.

En parallèle, **une enquête auprès de chaque commune** a également été menée afin de récupérer des informations non publiques mais également pour mieux appréhender la mise en œuvre du PCAET à l'échelle communale.

Enfin, une **restitution du bilan à mi-parcours** a été réalisé le 22 janvier 2026 devant les vice-présidents concernés afin de présenter les éléments-clefs et évoquer les évolutions possibles du document, notamment au regard de l'élaboration en cours du PLUi-H de la CCPEIF et la révision du SCoT.

Sont présentés dans les pages suivantes **une synthèse des indicateurs de suivi** (avec le niveau global de réalisation par axe), ainsi que les améliorations envisagées et enfin les transcriptions règlementaires possibles au regard du PLUi-H et SCoT en cours d'élaboration.

LA SYNTHÈSE PAR AXE

Axes	Etat d'avancement	Synthèse des résultats	Améliorations possibles	Lien avec le PLUi-H/SCoT
PARC BATI ET CADRE DE VIE		✓ Une diminution de 1,7 point du nombre de logements sociaux avec une étiquette F et G (DPE Energie et GES) entre 2020 et 2024. 83 logements sociaux réhabilités par Habitat Eurélien. ✓ Une diminution de 4,3 points de logements chauffés au fioul entre 2016 et 2022, soit une baisse potentielle de 3 000 tonnes de CO2 par an. ✓ Peu de communication auprès du public sur les dispositifs d'accompagnement à la rénovation énergétique des logements, mais un contexte compliqué (<i>évolution et suspensions successives de MaPrimRenov', mise en place de Mon Accompagnateur Renov', incertitudes budgétaires</i>). ✓ 25 bâtiments publics ont fait l'objet de travaux de rénovation énergétique (isolation thermique, remplacement des menuiseries et du système de chauffage) depuis 2022. ✓ Une réduction moyenne de 70% de la consommation électrique de l'éclairage public suite à des travaux de rénovation sur 27 communes.	➤ Réalisation d'un guide synthétique sur les aides financières existantes et les modalités d'accompagnement (<i>à réaliser en lien avec l'ANAH</i>). ➤ Diffusion d'un guide « des bonnes pratiques dans mon logement » (<i>en lien avec la Fédération Française du Bâtiment</i>). ➤ Une communication élargie (site internet, réseaux sociaux, radio) en lien avec le service Communication de la CCPEIDF. ➤ Réalisation d'une enquête pour identifier les logements indignes / ménages en situation de précarité énergétique. ➤ Accompagnement et prescriptions, par exemple sous la forme d'une charte, pour améliorer la performance environnementale des zones d'activités existantes et futures (<i>surfaces ou toitures végétalisées, bornes IRVE, gestion naturelle des eaux pluviales, etc.</i>).	❖ Animation forte de la politique logement à prévoir à travers la mise en œuvre du volet Habitat du PLUi (<i>rénovation énergétique du patrimoine bâti public et privé, lutte contre la précarité énergétique des ménages</i>). ❖ Inscription des principes bioclimatiques dans les opérations d'aménagements. ❖ Niveau d'exigence de la performance environnementale des zones d'activités. ❖ Réflexion sur la définition d'une trame noire (<i>exemple du SCoT des Vosges Centrales</i>).

LA SYNTHÈSE
PAR AXE

Axes	Etat d'avancement	Synthèse des résultats	Améliorations possibles	Lien avec le PLUi-H/SCoT
TRANSPORTS		✓ Une prise de compétence de la CCPEIDF en mars 2021 et désormais Autorité Organisatrice des Mobilités. ✓ La réalisation d'un schéma directeur des circulation douces en 2024-2025. ✓ Le lancement d'un Plan de Mobilité Simplifié (PMdS) en 2026. ✓ La mise en œuvre du réseau Portes Euréliennes Mobilité (PEM), dont le TAD depuis janvier 2024 (1000 clients actifs, + de 10 000 trajets réalisés) ainsi qu'une navette entre la gare d'Epernon et la ZA Val Drouette. ✓ 1 seul véhicule « Zéro Emission » acquis par la CCPEIDF depuis 2022, sur une flotte de 30 véhicules. ✓ Peu d'aires de co-voiturage (<i>aucune gérée par le département sur la CCPEIDF</i>) ; la plus proche et stratégique se situe à Ablis (<i>sortie n°1 de l'A11</i>). ✓ Une compétence voirie assurée par les communes ce qui freine les possibilités d'investissement et la cohérence de connexion pour les mobilités actives.	➤ Un développement possible des aires de covoiturage sur des axes stratégiques (domicile-travail) mais au succès incertain compte tenu de la configuration du territoire de la CCPEIDF. ➤ Un enjeu de rabattement sur les gares ainsi que la mise en place d'un tarif unifié avec l'Île-de-France (<i>au-delà de l'abonnement proposé aux actifs et étudiants/apprentis</i>). ➤ Une opportunité de réalisation de voie partagée / pistes cyclables sécurisées sur d'anciennes routes départementales (<i>réflexion en cours du Conseil Départemental</i>).	❖ L'inscription d'emplacement réservé dans le PLUi-H pour la réalisation d'aménagements sécurisés. ❖ La mise en cohérence entre urbanisme et mobilités (positionnement des équipements, zones d'activités, logements).

LA SYNTHÈSE PAR AXE

Axes	Etat d'avancement	Synthèse des résultats	Améliorations possibles	Lien avec le PLUi-H/SCoT
INDUSTRIE		✓ Aucune démarche d'Ecologie Industrielle Territoriale (EIT) n'a été réalisée sur la zone d'activités du Val Drouette, ni développée sur d'autres zones d'activités.	➤ Un appui possible de la CCI / Région et l'ADEME (<i>financement d'une étude de préfiguration et un poste d'animateur sur 3 ans</i>). ➤ Un appui à envisager à travers le programme « Territoires d'Industrie » et du club d'entreprises « Fizz Club ».	❖ Mutualisation des ressources entre industries et collectivités (<i>récupération d'énergie, chaleur, gestion des déchets, etc.</i>).
AGRICULTURE & SYLVICULTURE		✓ Un Projet Alimentaire Territorial (PAT) est en cours d'élaboration à l'échelle de la CCPEIDF. ✓ Des plateformes en ligne pour accéder aux produits agricoles locaux (« Sur le champ » et « AGRILocal28 ») mais peu de communication à l'échelle des communes. ✓ 19 Plans Simples de Gestion des forêts privés sont en cours de validité sur la CCPEIDF, dont 9 ont été agréés sur la période 2021-2025. ✓ Pas de recours au bois local dans le cadre de la commande publique, en raison d'une ressource plutôt limitée sur la CCPEIDF mais plus importante à l'échelle de la Région (<i>940 000 hectares de forêts, dont 150 000 hectares de forêts publiques</i>).	➤ Une coordination plus étroite avec la Chambre d'Agriculture et le Centre Régional Propriétaire Forestière (CRPF). ➤ Un appui sur la cantine centrale de la CCPEIDF, produisant près de 1000 repas par jour (restaurants scolaires, accueils de loisirs, halte-garderie).	❖ Transcription réglementaire dans le PLUi-H pour la protection des terres / activités agricoles les plus stratégiques. ❖ L'identification et la quantification des puits de carbone.

LA SYNTHÈSE PAR AXE

Axes	Etat d'avancement	Synthèse des résultats	Améliorations possibles	Lien avec le PLUi-H/SCoT
GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU		✓ 2 PPRI actuellement en vigueur. ✓ Un manque de connaissance des zones humides mais des recensements sont actuellement en cours (<i>dont les zones humides des Vallées de la Drouette et de la Voise</i>). ✓ La réalisation d'un schéma directeur des eaux pluviales sur 22 communes. ✓ 12 captages et 2 aires de captage identifiés sur la CCPEIDF, avec des procédures en cours ou de mise en œuvre d'aires d'alimentation de captage. ✓ Quelques projets communaux d'espaces publics intégrant une gestion alternative des eaux pluviales, principalement sous forme de noues dans les opérations d'aménagement et de bassins de récupération d'eau de pluie. ✓ La Bambouseraie, située à Auneau, permet de dépolluer 650 m³/jour. ✓ La réalisation prochaine d'une nouvelle station d'épuration sur la commune d'Auneau permettant d'améliorer la qualité des rejets dans le milieu naturel. ✓ Un partenariat avec Eure-et-Loir Nature (inventaires communaux de biodiversité).	➤ Un recensement des zones humides à intégrer dans les documents d'urbanisme et à communiquer auprès du grand public. ➤ Une gestion intégrée des eaux pluviales au sein des nouveaux aménagements.	❖ Incorporation du facteur climatique dans la gestion de la ressource en eau (<i>stress hydrique, recharge des nappes phréatiques, disparition des zones humides, etc.</i>). ❖ Intégration des servitudes liées aux aires d'alimentation de captage. ❖ Règlement du PLUi-H en matière de gestion des eaux pluviales. ❖ Prescriptions au sein des OAP sectorielles et/ou réalisation d'une OAP thématique.

LA SYNTHÈSE
PAR AXE

Axes	Etat d'avancement	Synthèse des résultats	Améliorations possibles	Lien avec le PLUi-H/SCoT
DÉCHETS		✓ Une adhésion au centre de tri de Dreux en 2020. ✓ Une extension des consignes de tri depuis janvier 2023. ✓ Pas de taxe incitative mise en place mais une réflexion en cours. ✓ Depuis 2023, une hausse de 75 tonnes d'emballages triés, soit 2,3 kg par an et par habitant. ✓ Une augmentation de 4,4 % entre 2023 et 2024 de la collecte des emballages et papiers, correspondant à 54 kg tri/habitant. ✓ Une stabilisation du tonnage des ordures ménagères et encombrants malgré une augmentation de la population. ✓ L'Unité de Valorisation Énergétique et Agroalimentaire d'Ouarville peut produire jusqu'à 70 000 MWh d'électricité par an ; la réalisation d'un réseau de chaleur pour alimenter des serres. ✓ Une sensibilisation récente de la population à travers quelques actions (<i>Eco-Défis par exemple</i>). ✓ Aucune action « anti-gaspillage » menée auprès des restaurateurs et les grandes surfaces.	➤ La mise en place d'ambassadeurs du tri pour sensibiliser directement les habitants (<i>financement possible par CITEO</i>). ➤ La mise en place de la taxe incitative mais cela nécessite une communication et des actions de réduction des déchets auprès de la population ainsi que la mise en place d'équipements spécifiques (bacs avec des puces notamment).	❖ Une vigilance sur la gestion des déchets sur les secteurs de développement (circulation des engins, optimisation des tournées, mutualisation des points de collecte, etc.).

LA SYNTHÈSE PAR AXE

Axes	Etat d'avancement	Synthèse des résultats	Améliorations possibles	Lien avec le PLUi-H/SCoT
ÉNERGIES RENOUVELABLES & DE RÉCUPÉRATION		✓ Le lancement prévu d'une étude de développement des énergies renouvelables à l'échelle de la CCPEIDF. ✓ Une cartographie par commune des zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables (obligation de la loi APER) mais une faisabilité à affiner. ✓ Un dialogue parfois difficile avec l'Architecte des Bâtiments de France. ✓ Un développement particulièrement contraint sur la CCPEIDF de projets d'énergies renouvelables (préservation des vues sur la cathédrale de Chartres, développement limité de l'agrivoltaïsme, blocage sur les projets de méthanisation, capacité insuffisante de réinjection dans le réseau électrique, etc.). ✓ La centrale Biogaz de la Beauce Alnéloise, située à Aunay-sous-Auneau, a été mise en service en juin 2022 et produit 20,56 GWh/an (<i>soit la production pour 1900 foyers</i>). ✓ 10 projets de réseau de chaleur renouvelable réalisés depuis 2022, dont 7 utilisant la géothermie.	➤ Une communication auprès du public à renforcer sur les financements, subventions, rentabilité de chaque filière EnR. ➤ Un enjeu sur la sobriété énergétique des bâtiments publics, logements et activités économiques. ➤ Une démarche commune / communauté de communes en lien avec le S3REnR pour résoudre les problèmes liés à la capacité du réseau (<i>programmation moyen / long terme</i>). ➤ Le potentiel intéressant de la géothermie et le développement opportun des réseaux de chaleur. ➤ Une réflexion à porter sur des installations favorisant l'auto-consommation et d'unités de production à la taille plus réduite. ➤ Des démarches de concertation publique à renforcer dans le cadre de projet d'unités de production d'énergie renouvelable (<i>éolien, photovoltaïque, méthanisation, etc.</i>).	❖ La formalisation des zones d'accélération des énergies renouvelables et leur priorisation / planification en lien avec les capacités du réseau et les travaux prévus par le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (S3RenR). ❖ Un dialogue avec l'ABF sur les secteurs soumis à avis conforme, notamment en matière d'installations solaires.

LA SYNTHÈSE PAR AXE

Axes	Etat d'avancement	Synthèse des résultats	Améliorations possibles	Lien avec le PLUi-H/SCoT
TRANSVERSALES		✓ L'absence d'un-e chargé-e de mission PCAET n'a pas permis l'animation du programme d'actions, notamment la coordination entre tous les acteurs concernés (ADEME, ENEDIS, Territoire d'Energie 28, CCI, Chambre d'Agriculture, CRPF, bailleurs sociaux, etc.). ✓ Pas de formation et sensibilisation des élus locaux sur l'adaptation au changement climatique. ✓ Une journée annuelle de l'environnement mise en place mais dont le format pourrait évoluer pour les prochaines années.	➤ Le recrutement d'un-e chargé-e de mission PCAET et/ou la coordination des services de la CCPEIDF concernés (<i>a minima mobilités, déchets, économie</i>). ➤ La mise en place de formations aux élus suite aux élections municipales. ➤ Une refonte à envisager de la journée annuelle de l'environnement portée par la CCPEIDF pour toucher un public plus large et de façon plus régulière.	❖ L'intégration possible d'un volet Air-Energie-Climat dans le futur SCoT permettant une vision transversale des enjeux liés au changement climatique et une vision à l'horizon 2050.

LA SYNTHÈSE DU BILAN À MI-PARCOURS

En synthèse, il ressort les éléments suivants :



Le volet relatif à la **rénovation énergétique des logements et la lutte contre la précarité énergétique** des logements n'a pas pu être porté ces dernières années, à la fois par l'absence d'une animation à l'échelle de la CCPEIF mais également des difficultés de financement des particuliers (notamment les évolutions successives de la PrimRénov'). La réalisation d'un volet Habitat du PLUi, l'animation et le financement du programme d'actions, permettrait de rattraper en partie le retard de la collectivité en la matière.



En revanche, de **nombreux bâtiments publics et l'éclairage public ont été rénovés** par les collectivités, souvent appuyés par TE28 et financés à l'aide du CRST.



La prise de compétences de la CCPEIF en matière de mobilités, devenue dès lors Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM), a permis l'élaboration d'un schéma directeur des circulations douces et le lancement d'un Plan de Mobilité Simplifié qui devrait permettre d'obtenir une vision plus claire sur les besoins de la population et les réponses à apporter.



Néanmoins, **le poids de la voiture individuelle et de l'auto-solisme** risque de perdurer compte tenu de la configuration territoriale de la CCPEIF.



Le lancement récent du Projet Alimentaire Territorial (PAT) devrait permettre la mise en œuvre de nombreuses actions du PCAET et renforcer l'implication des acteurs concernés (agriculteurs, Chambre d'Agriculture, cuisine centrale et service Enfance-Jeunesse de la CCPEIF, etc.).



Une **meilleure connaissance des risques d'inondation et de la gestion des eaux pluviales** grâce à des études spécifiques lancées ces deux dernières années par la CCPEIF.



Une connaissance des zones humides encore partielle mais qui est cours de consolidation grâce aux inventaires en cours et à l'élaboration des documents de planification.

LA SYNTHÈSE DU BILAN À MI-PARCOURS



Une structuration récente du service collecte et valorisation des déchets ménagers au sein de la CCPEIF avec des initiatives qui permettent de répondre à un certain nombre d'objectifs du PCAET.



En revanche, **la gestion des déchets à l'échelle de la CCPEIF par trois structures différentes** (service collecte de la CCPEIF pour 28 communes, SICTOM de la région d'Auneau pour 11 communes de la frange sud, SICTOM de la région de Rambouillet pour Epernon) peut complexifier une harmonisation des tarifs ainsi que la mise en place de la taxe incitative.



Au-delà des contraintes réglementaires et du blocage de certains types de projet par les habitants et/ou les élus locaux, il existe un véritable **blocage technique pour le développement des énergies renouvelables**, notamment pour le photovoltaïque, en raison de l'incapacité actuelle des réseaux à absorber la production. Cela a notamment un impact pour les entreprises concernées par les obligations de la loi APER (la réalisation d'ombrières photovoltaïques pour les stationnements de plus de 1500 m² par exemple) mais également les porteurs de projets.



Un service Communication de la CCPEIF peu sollicité à ce jour (hormis par le service Déchets et dans le cadre de la journée annuelle de l'Environnement) mais qui possède les moyens humains et les canaux de diffusion pour mettre en œuvre de nombreuses actions du PCAET.



L'absence de formation des élus et agents territoriaux en matière d'adaptation au changement climatique, alors que le renouvellement des équipes municipales au printemps prochain et l'élaboration actuelle de documents de planification (SCoT et PLUi-H) pourraient être une occasion d'aborder ces sujets.



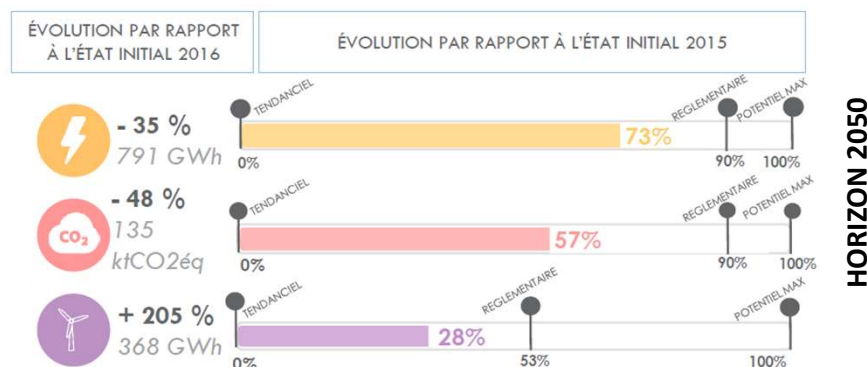
L'absence de chargé-e de mission PCAET au sein de la CCPEIF n'a pas permis d'animation et de mise en œuvre d'un grand nombre d'actions prévues initialement par le document, notamment sur le volet communication / sensibilisation / formation des élus, agents de la collectivité et plus largement de la population.

LES AMÉLIORATIONS ATTENDUES

L'évaluation à mi-parcours d'un PCAET n'est en principe pas l'occasion de lancer une modification de la stratégie et du programme d'actions. Il s'agit plutôt de **connaître l'état d'avancement de sa mise en œuvre** et indiquer les pistes d'amélioration possibles pour les trois années restantes.

Néanmoins les ambitions du PCAET en vigueur peuvent être questionnées, en raison d'objectifs déjà **en-deçà de ceux de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)** adoptée en août 2015.

Objectifs du PCAET actuel
(source : extrait du diagnostic)



Les objectifs actuels du PCAET s'avèrent plus éloignés du **nouveau cadre réglementaire** :

- La loi européenne sur le climat publiée en juillet 2021 :
 - **-55% d'émissions de GES en 2030 par rapport à 1990.**
- La Stratégie Nationale Bas-Carbone n°2 adoptée en 2020 (*la SNBC 3 est en cours de concertation*) :
 - **-50% d'émissions de GES en 2030 par rapport à 1990.**
 - **Un rythme de -5%/an entre 2022 et 2030.**
- La loi APER, datant de 2023, demandant une accélération de la production d'énergies renouvelables et l'identification des zones d'accélération (ZAE_{NR}) pour permettre de répondre aux objectifs européens :
 - **42,5 % d'énergies renouvelables dans le mix énergétique d'ici 2030.**

LES AMÉLIORATIONS ATTENDUES

Ainsi, le PCAET devrait être aligné *a minima* sur les objectifs nationaux réactualisés et intégrer dans le même temps les objectifs du SRADDET Centre-Val de Loire (modifié en 2023) :

- **-50 % d'émissions globales de gaz à effet de serre en 2030 (base 2014) , de -65% d'ici 2040 et de -85% d'ici 2050.**
→ *Un objectif de -48% à l'horizon 2050 dans le PCAET en vigueur (base 2015).*
- **-43 % de consommation d'énergie en 2050 (base 2014), soit -41% pour le secteur du bâtiment, -60% pour le transport et -21% pour l'économie.**
→ *Un objectif de -35% à l'horizon 2050 dans le PCAET en vigueur (base 2016).*
- **Atteindre 100% de la consommation d'énergies couvertes par la production régionale d'EnR et de récupération d'ici 2050.**
→ *La production d'énergie renouvelable représente seulement 10 % de la consommation d'énergie de la CCPEIF.*
- **A minima 15% des moyens de production d'énergies renouvelables détenus par des citoyens, collectivités territoriales et acteurs économiques locaux à l'horizon 2030.**
→ *Un objectif non défini dans le PCAET en vigueur.*
- **Une neutralité carbone confirmée à 2050.**
→ *Non chiffrée dans le PCAET en vigueur, il est simplement évalué le potentiel de stockage carbone. La séquestration nette de carbone de la CCPEIF est estimée en 2022 à -25 000 teqCO₂.*

CONCLUSIONS & PERSPECTIVES

A l'issue de 3 années de mise en œuvre du PCAET de la CCPEIF, les éléments saillants sont les suivants :

- **L'absence de chargé.e de mission spécifique au PCAET** n'a pas permis une mise en œuvre complète du document, notamment sur le volet relatif à la sensibilisation des élus et de la population (rénovation et sobriété énergétique, adaptation au changement climatique) ainsi que la coordination avec les partenaires concernés par le programme d'actions (*Région Centre-Val de Loire, ADEME, Chambres consulaires, Territoire d'Energie 28, ANAH/ADIL/SOLIHA, Eure-et-Loir Nature, etc.*).
- **La prise de compétences de la CCPEIF en matière de mobilités, ainsi que la montée en puissance de certains services** (Collecte et valorisation des déchets, Eau et Assainissement) a permis l'élaboration de documents stratégiques (approuvés ou en cours) ou la réalisation d'actions ciblées.
- Un enjeu fort sur **les modalités de développement des énergies renouvelables** apparaît sur le territoire d'autant plus que le réseau actuel ne permet pas une injection de la production électrique et que la réalisation du programme de travaux n'est prévue qu'à moyen terme. A noter que le **Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables** (S3REnR), entré en vigueur en mars 2023, adapté en février 2025, est actuellement en cours de révision depuis avril 2024 pour permettre d'ajouter de la capacité de raccordement supplémentaire.
- Les objectifs du PCAET en matière de sobriété énergétique et de réduction de gaz à effet de serre s'avèrent **inférieurs aux obligations réglementaires**, qui se sont d'ailleurs renforcées depuis l'adoption du document (*loi APER, SNBC 2 et 3, modification du SRADDET Centre-Val de Loire*).
- La **révision en cours du SCoT et l'élaboration du PLUi-H** sont des **opportunités intéressantes** pour lier plus étroitement la stratégie air-énergie-climat, actualiser et rendre plus ambitieuse, avec les objectifs de développement de la CCPEIF notamment en matière de sobriété foncière, développement économique et agricole, mobilités ou encore accélération de la production d'énergies renouvelables.
- **L'intégration d'un volet Air – Energie - Climat dans la procédure en cours de révision du SCoT** serait une opportunité de renforcer le PCAET et de lui donner une valeur plus prescriptive, via notamment le PLUi-H.

ANNEXES

TABLEAU D'AVANCEMENT DES ACTIONS DU PCAET

AXES	ACTIONS	AVANCEMENT DE L'ACTION	EN SYNTHÈSE
PARC BATI & CADRE DE VIE	Améliorer la performance environnementale des logements sociaux du territoire	30%	En 2024, il restait 107 logements sociaux avec une étiquette F ou G pour le DPE Energie et 27 logements pour le DPE GES.
	Favoriser la massification de la rénovation énergétique par un accroissement de la lisibilité et de la visibilité des dispositifs d'accompagnement existants au regard de la thématique de l'habitat par une meilleure communication et information	10%	Pas de communication à l'échelle de la CCPEIDF et peu d'initiatives à l'échelle communale. Une absence de formation des agents d'accueil. Une mauvaise lisibilité des aides nationales (<i>évolutions successives de PrimRenov' et restrictions budgétaires</i>).
	Organiser la montée en compétences des artisans du territoire dans le domaine de la construction et de la rénovation énergétique performante	0%	Aucun groupement d'artisan.
	Créer et diffuser largement un guide de 'bonnes pratiques dans mon logement' à destination des habitants	0%	Pas de guide réalisé.
	Viser l'exemplarité des collectivités sur leurs patrimoines par la réalisation de diagnostics énergétiques des bâtiments publics et la mise en oeuvre de programmations pluriannuelles de travaux	50%	25 bâtiments publics rénovés (<i>appui de TE28 pour les communes adhérentes et financement à travers le CRST</i>).
	Sensibiliser l'ensemble des agents de la collectivité aux bonnes pratiques	0%	Absence de formation des agents de la CCPEIDF et de campagne de sensibilisation.
	Réduire les consommations énergétiques de l'éclairage public par le renouvellement du parc et/ou une gestion plus sobre et optimisée	60%	Travaux de rénovation de l'éclairage réalisé sur 23 communes (<i>appui de TE28 pour les communes adhérentes</i>). Une économie moyenne de 70% de la facture énergétique.
	Mobiliser les acteurs afin de repérer les ménages en situation de précarité énergétique	0%	Pas de mobilisation coordonnées de acteurs. Pas d'inventaire précis des ménages en précarité énergétique.
	Encourager les communes les plus concernées par l'habitat indigne à la mise en place d'un permis de louer	0%	Une absence de réunion d'information à l'attention des élus. Pas de permis de louer mis en place.
	Intégrer les enjeux environnementaux dans les documents d'urbanisme (PLUi et SCoT)	50%	Elaboration en cours d'un PLUi-H à l'échelle de la CCPEIDF qui devrait permettre d'améliorer l'intégration des enjeux environnementaux (gestion alternative des eaux pluviales, coefficient de biotope, mesures incitatives à la construction de bâtiments performants, etc.)
	Viser une augmentation des performances environnementales des zones d'activités nouvelles en s'appuyant sur les documents d'urbanisme ou les documents d'aménagement des collectivités	10%	Peu ou pas de prescriptions règlementaires sur les performances environnementales des zones d'activités. Des difficultés techniques pour développer les EnR sur les zones d'activités (<i>capacité insuffisante du réseau ENEDIS</i>). Absence de charte.

TABLEAU D'AVANCEMENT DES ACTIONS DU PCAET

AXES	ACTIONS	AVANCEMENT DE L'ACTION	EN SYNTHÈSE
TRANSPORTS	Etudier la prise de compétence mobilité dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités pour devenir Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM)	100%	Prise de compétence par la CCPEIDF en mars 2021.
	Réaliser une étude mobilité destinée à établir un diagnostic précis et une stratégie de mobilité cohérente et efficace	100%	Schéma Directeur des Circulation Douces approuvé en juillet 2025. Etude Mobilités (Plan de Mobilité Simplifié) prévue à court terme (<i>appel d'offre en cours</i>). Schéma Directeur Cyclable du département d'Eure-et-Loir réalisé en 2023.
	Développer des solutions de déplacements véhiculés alternatives à la voiture individuelle en fonction des résultats de l'étude de mobilité	40%	Absence de service de covoiturage (<i>hors BlablaCar</i>). Pas de location de voiture en autopartage. Pas de développement d'autostop organisé. Lancement du TAD en 2024. Financement de VAE par la CCPEIDF.
	Promouvoir et favoriser le développement du covoiturage	0%	Pas de réunion d'information sur la pratique du covoiturage. Absence de plateforme locale de covoiturage.
	Viser l'exemplarité des collectivités sur leurs déplacements : décarbonation des motorisations lors du renouvellement des flottes de véhicules et acquisition de vélos pour les déplacements de courtes distances des agents territoriaux	10%	1 seul véhicule "Zéro Emission" acquis par la CCPEIDF. Pas de plan vélo pour les agents de la CCPEIDF.
	Promouvoir l'usage des modes actifs de déplacement sur le territoire (notamment vélo et marche à pied) grâce à des aménagements, infrastructures, des équipements et une signalétique adaptés	20%	Schéma directeur réalisé en 2025, de nombreux aménagements et connexions prévus mais souvent de compétence communale ce qui freine le développement et la continuité des aménagements.
	Maintenir et développer les commerces et services de proximité : création de MSAP et des annexes, renforcement des commerces itinérants et des marchés locaux, instauration de distributeurs automatiques de produits locaux	60%	2 MSAP présentes sur le territoire, une autre MSAP en projet. Epernon et Nogent-le-Roi lauréats du programme "Petite Ville de Demain". Gallardon et Auneau lauréats du programme "bourg-centre". Peu d'évolution des marchés locaux.
	Favoriser et promouvoir le foisonnement des services et pratiques de travail à distance (télé-services et télétravail) ainsi que des nouvelles formes d'organisation du travail (coworking, mutualisation des services)	20%	Développement du télétravail au sein des collectivités et des entreprises (<i>effet post-COVID</i>). 2 espaces de coworking disponibles sur la CCPEIDF.
	Renforcer l'attractivité des lignes de transport en commun en améliorant le niveau de service	40%	9 lignes de bus gérées par la Région Centre-Val de Loire, mais un cadencement qui reste limité. Lancement du TAD à l'échelle de la CCPEIDF en janvier 2024 (près de 1000 clients actifs, 10 000 réservations). Pas de communication sur les solutions d'intermodalité. Pas de guide sur les bonnes pratiques en matière de mobilité.

TABLEAU D'AVANCEMENT DES ACTIONS DU PCAET

AXES	ACTIONS	AVANCEMENT DE L'ACTION	EN SYNTHÈSE
INDUSTRIE	Etendre la démarche d'EIT entamée sur la zone d'activités du Val Drouette à d'autres zones d'activités et poursuivre la structuration d'une dynamique d'échanges entre entreprises et acteurs du territoire	0%	Aucune démarche d'EIT engagée.
AGRICULTURE & SYLVICULTURE	Mettre en place un Projet Alimentaire Territorial (PAT)	100%	PAT en cours d'élaboration (<i>phase de diagnostic</i>).
	Développer les circuits alimentaires de proximité en étendant et approfondissant les dispositifs existants ainsi qu'en communiquant davantage à leur sujet	30%	Peu de communication réalisée à l'échelle communautaire et communale mais l'existence de plateformes en ligne. Rôle de la cuisine centrale de la CCPEIDF sur l'utilisation des produits locaux.
	Amorcer une réflexion avec la chambre d'agriculture quant à l'accompagnement des agriculteurs dans la réduction de leurs consommations énergétiques et l'amélioration de la performance environnementale de leurs exploitations	50%	Suivi assuré par la Chambre d'Agriculture.
	Définir un plan de gestion concerté des forêts privées à partir d'un cadastre recensant les propriétaires des parcelles boisées	50%	19 Plans Simples de Gestion sont en cours de validité sur la CCPEIDF, dont 9 ont été agréés sur la période 2021-2025.
	Mettre en place une Charte forestière pour harmoniser la gestion de la forêt publique	0%	Pas de charte forestière mise en place à l'échelle de la CCPEIDF.
	Recourir au bois local dans la commande publique	0%	Une filière bois peu développée sur la CCPEIDF.

TABLEAU D'AVANCEMENT DES ACTIONS DU PCAET

AXES	ACTIONS	AVANCEMENT DE L'ACTION	EN SYNTHÈSE
GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU	Préserver les zones humides afin de prévenir les risques d'inondation	60%	Recensements en cours des zones humides, en attente de transcription règlementaire dans les documents d'urbanisme.
	Participer à l'opération « Objectif Climat 2030 » d'Eure et Loir Nature afin d'élaborer un plan d'action de gestion des eaux sur 2 ans	15%	Une seule commune mobilisée pour l'opération "Objectif Climat 2030" mais partenariat avec Eure et Loir Nature.
	Mener une étude sur les bassins de captage et établir des plans d'action	75%	Procédures en cours ou mise en œuvre des aires d'alimentation de captage.
	Considérer et améliorer la gestion de l'eau dans les espaces publics	60%	Des initiatives à l'échelle communale, notamment dans le cadre d'opérations d'aménagement. Réalisation d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales.
	Améliorer la qualité de l'eau et le traitement des rejets de STEP (ex : purification par une bambouseraie)	80%	Bon fonctionnement de la Bambouseraie. Création prévue d'une station d'épuration à Auneau pour améliorer le rejet des eaux usées. 3 stations d'épuration dépassent les charges maximales en entrée.
	Mener une étude de gouvernance au périmètre élargi sur tout le bassin versant sur la gestion des inondations de l'Eure et de ses affluents	100%	Gouvernance prévue à l'échelle du département (feuille de route du préfet). Transfert de la compétence GEMAPI auprès des 2 syndicats de rivière (Syndicat de l'Eure de la Blaise et de la Vesgre créée en 2025, Syndicat Mixte de la Drouette, de la Voise et de leur Affluents créé en 2024). Etude de ruissellement réalisée. COPIIL mis en place par la CCPEIDF avec la présence des 2 syndicats de rivière et les syndicats de gestion des eaux.

TABLEAU D'AVANCEMENT DES ACTIONS DU PCAET

AXES	ACTIONS	AVANCEMENT DE L'ACTION	EN SYNTHÈSE
DÉCHETS	Adhérer au nouveau centre de tri à Dreux qui permettra de répondre aux extensions des consignes de tri	100%	Adhésion au centre de tri de la CCPEIF depuis 2020. Une augmentation globale du tri et une diminution du tonnage par habitant pour les ordures ménagères.
	Mettre en place une taxe incitative	25%	Pas de taxe incitative mise en place mais une réflexion en cours.
	Informersensibiliser les usagers (nouveaux arrivants, touristes, entreprises) aux bonnes pratiques de gestion des déchets (tri, prévention face aux dépôts sauvages)	50%	Mise en place récente d'une communication ciblée. Règlement de la collecte de la CCPEIDF à mettre à jour. Depuis 2023, une hausse de 75 tonnes d'emballages triées, soit 2,3 kg par an et par habitant.
	Inscrire les acteurs dans une démarche «anti-gaspillage»	0%	Aucune démarche "anti-gaspillage" réalisée à l'attention des restaurants et grandes surfaces.
	Favoriser et étendre les initiatives liées à la récupération et à la réparation pour l'ensemble des publics dans une logique de sobriété à la consommation de biens/consommation responsable	60%	Le ratio d'ordures ménagères par habitant passe de 197 kg à 190 kg en 2024. Incitation au compostage individuel initiée dès le 1 ^{er} janvier 2024. Une seule ressourcerie présente.
	Installer un réseau de chaleur autour de l'incinérateur de Ouarville pour valoriser la chaleur fatale produite via des serres agricoles	100%	Réalisation d'un réseau de chaleur pour alimenter des serres (<i>La Tomate des frères Besnard, 2,6 hectares</i>).

TABLEAU D'AVANCEMENT DES ACTIONS DU PCAET

AXES	ACTIONS	AVANCEMENT DE L'ACTION	EN SYNTHÈSE
ÉNERGIES RENOUVELABLES & DE RÉCUPÉRATION	Elaborer une stratégie de développement des énergies sur le territoire	20%	Absence d'une stratégie communautaire de développement des énergies. L'identification des zones d'accélération des EnR réalisée par les communes (<i>obligation de la loi APER</i>) mais qui reste à affiner.
	Instaurer un dialogue avec l'ABF local pour faciliter l'émergence et l'acceptation de projets EnR	20%	Un dialogue avec l'ABF parfois difficile.
	Imposer uniquement de l'extension de parc existant ou du repowering pour les futurs développements éoliens	0%	Pas de délibération spécifique mais un développement de l'éolien contraint sur une partie de la CCPEIDF.
	Inscrire le développement de la géothermie dans le CRST (Contrat Régional de Solidarité Territoriale)	70%	Action 36-4 du CRST sur le développement de la géothermie sur sondes verticales. Une dizaine d'installations de géothermie (<i>financement à travers le CRST et COT</i>).
	Organiser des rencontres entre les acteurs de projets de méthanisation et co-construire les projets de méthanisation en lien avec les autres acteurs du territoire.	30%	Centrale Biogaz de la Beauce Alnéloise, située à Aunay-sous- Auneau, mise en service en juin 2022. Pas de quantification des gisements disponibles. Des projets d'unités de méthanisation portés par des agriculteurs mais pas de réalisation concrète.
	Développer les installations de production de chaleur d'origine renouvelable sur le parc public en s'appuyant éventuellement sur le COT ENR thermique porté par EEL	30%	Réalisation de 3 projets de chaleur renouvelable par chaleur fatale ou biomasse (<i>financements à travers le CRST et COT</i>).
	Inciter aux changements d'équipements chez les utilisateurs de bois-énergie en communiquant sur le site de la Communauté de communes et des mairies	0%	Pas de communication réalisée par les collectivités.
	Favoriser le dialogue local entre les porteurs de projets et les habitants pour faire émerger les projets acceptés des citoyens.	30%	Initiative communale sur les modalités de concertation.
	Informé sur les financements, subventions, investissement et rentabilités de chaque filière EnR. Mettre à disposition du grand public ces moyens d'information.	0%	Pas de guide réalisé.
TRANSVERSALES	Créer un poste de chargé de mission PCAET mutualisé avec la mission mobilité afin d'assurer l'animation et le suivi de la démarche	0%	Pas de poste de chargé(e) de mission PCAET.
	Sensibiliser les différents acteurs et publics autour de la culture climat et organiser des événements ponctuels	25%	Une Journée de l'environnement animée une fois par an.
	Organiser la montée en connaissance des élus au regard de la lutte contre le dérèglement climatique et son adaptation	0%	Pas de formation des élus réalisée.



**Portes Euréliennes
d'Île-de-France**
communauté de communes

BILAN À MI-PARCOURS DU PCAET 2022-2025

PLURALITÉS

Yoann SALIOU
Géographe-urbaniste
yoann.saliou@gmail.com
06.24.69.12.08



Caroline CATELIN
Chargée d'études
caroline.catelin@sire-conseil.fr
07.83.60.31.98